

ATTESTATION D'APTITUDE A LA MANIPULATION DES FLUIDES FRIGORIGENES - CATEGORIE 1

Formation
éligible au
CPF



Bâtiment

Objectifs

Approfondir les connaissances nécessaires à l'obtention de l'attestation d'aptitude de catégorie 1. Connaître la réglementation au niveau du contrôle d'étanchéité, la maintenance et l'entretien, la mise en service, la récupération des fluides des équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur. Connaître la réglementation liée au décret 2007-737 du 7 mai 2007, relatif aux fluides.

Contenus

Mise en œuvre d'une installation : Thermodynamique, notion de base sur l'installation, l'entretien et la maintenance des installations frigorifiques, contrôler la mise en service, contrôler l'étanchéité, composants, tuyauterie. Habilitation : Test d'évaluation finale, attestation de catégorie 1. Validation théorique par un questionnaire portant sur : thermodynamique élémentaire – incidence des fluides frigorigènes sur l'environnement et réglementations correspondantes – contrôles à effectuer préalablement à la mise en service, après une longue période d'interruption, un entretien, une réparation ou durant le fonctionnement – contrôles d'étanchéité – gestion écologique du système et du fluide lors de l'installation, de l'entretien, de la réparation ou de la récupération – mise en service et entretien d'un composant d'un circuit frigorifique. Validation pratique par des manipulations.

Pré-requis

Professionnels du secteur de la réfrigération, de la climatisation et du conditionnement de l'air.

Public concerné

Validation

Attestation de catégorie 1.

code RNCP ou RS

RS5638

Certificateur et date de la certification

MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE LA
COHESION DES TERRITOIRES du 01/12/2022